

Madame la conseillère fédérale Karin Keller Sutter
Département fédéral des finances

Par courriel: ep27@efv.admin.ch

Berne, le 2.5.2025

Consultation sur la loi fédérale sur le programme d'allègement budgétaire 2027 (PA27)

Madame la Présidente de la Confédération,
Mesdames, Messieurs,

Nous vous remercions de nous donner l'occasion de prendre position sur le programme d'allègement budgétaire 2027. L'Union des villes suisses représente les villes, les communes urbaines et les agglomérations de Suisse et donc plus des trois quarts de la population suisse. La présente réponse est un condensé des retours de nos membres.

La Suisse urbaine génère plus de 80 % de la performance économique nationale et est un moteur pour l'ensemble du pays grâce à sa capacité d'innovation permanente. Un programme de restrictions budgétaires d'une telle ampleur met en péril la prospérité, la qualité de vie et la solidité de l'économie. Il induit une paralysie, voire un démantèlement des structures, stoppant ainsi le développement économique durable de la Suisse. L'Union des villes suisses est d'avis que le programme d'allègement budgétaire 2027 aura des répercussions négatives substantielles sur les villes et les budgets urbains et qu'il limitera fortement le marge de manœuvre des villes.

I. Évaluation générale

Le programme d'allègement budgétaire 2027 s'appuie sur le rapport d'experts publié l'automne dernier qui a été rédigé sous la direction de Serge Gaillard et reprend les propositions du programme d'allègement budgétaire de la Confédération, qui découlent de ce rapport. Il comprend désormais 59 mesures au total, dont 36 seulement sont mises en consultation publique par la Confédération. **Le Conseil fédéral choisit ainsi délibérément de ne pas engager avec les parties directement concernées un véritable débat public sur des mesures représentant un volume d'environ 700 millions de francs (hors mesures dans le domaine propre).**

L'Union des villes suisses exige que **les préoccupations des villes soient prises en compte dans toutes les mesures envisagées dans le cadre de ce processus fondamental, mais ordonné unilatéralement.** En parallèle, les villes restent fermement attachées à leur position fondamentale : **tout transfert de charges ou de prestations vers d'autres niveaux de l'État nécessite une prise en compte adéquate des partenaires dans l'élaboration de la politique d'économies et de la politique budgétaire, et notamment des villes,** car ces dernières sont particulièrement touchées.

Le Conseil fédéral soutient que la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons ne sera pas fondamentalement modifiée par le programme d'allègement budgétaire. **Toutefois, ces mesures auront pour conséquence que les villes et les cantons deviendront les principaux prestataires**

dans de nombreux domaines. En effet, le programme d'allègement budgétaire ne prévoit pas de véritables économies, mais des transferts de charge décidés unilatéralement vers les autres niveaux de l'État. Un débat fondamental tel que le «Désenchevêtrement 2027», dont il est prévu qu'il impliquera au moins ponctuellement les villes, est vidé de son sens. L'Union des villes suisses y voit **des transferts unilatéraux de charges évidents sans élargissement simultané des compétences décisionnelles et financières. Pour les villes, cette manière de faire est inacceptable.**

i. Des mesures à court terme allant à l'encontre d'une société tournée vers l'avenir

Les mesures proposées par la Confédération vont à l'encontre des exigences d'une société tournée vers l'avenir, innovante et sociale. Si l'on considère les liens qui existent entre la force économique de notre pays, les chaînes de valeur ajoutée résilientes, la cohésion sociale et la gestion responsable de la crise écologique, nombre de ces mesures semblent dépourvues de toute vision et entraînent des coûts consécutifs plus élevés pour les autres échelons de l'État et la société.

ii. Un non-respect de la Constitution fédérale

L'Union des villes suisses demande que les villes et les communes soient associées aux mesures de politique budgétaire concernant tous les échelons de l'État, comme le programme d'allègement budgétaire. En vertu de **la Constitution fédérale (art. 50) et de l'OLOGA (art. 15a, al. 1), la Confédération doit, dans les projets fédéraux, tenir compte de leurs conséquences pour les communes, dont les associations doivent être impliquées de manière appropriée – en particulier les villes et les agglomérations.**

iii. Un non-respect des décisions démocratiques

Le projet supprime et priorise les fonds pour la politique climatique et des transports, dans certains cas **en violation de lois et de décisions populaires récemment adoptées, tels que la loi sur le CO₂.** Il ignore également le rapport de la Confédération, qui confirme l'efficacité de la compensation des charges sociodémographiques, ainsi que l'Agenda Intégration Suisse, sur lequel la Confédération s'est mise d'accord avec les cantons. Cela sape la confiance dans les processus démocratiques et empêche les villes d'effectuer une planification fiable, notamment pour la mise en œuvre des objectifs nationaux en matière d'environnement, de transport, de finances et d'intégration.

II. Impact des politiques sectorielles et des thèmes individuels sur les villes

Diverses réductions de prestations **toucheraient les villes directement.** Le risque d'une **incidence indirecte, c'est-à-dire que les cantons ne compensent pas seuls les répercussions des coûts,** est également jugé très élevé. Pour maintenir leur forte attractivité en tant que lieux de vie, de travail, de culture, de formation, ainsi que comme pôles économiques et moteurs d'une mobilité durable et d'une politique climatique et énergétique ambitieuse, les villes suisses devront assumer seules la perte du soutien de la Confédération, et ce, bien que leur avenir financier soit incertain.

Les villes seraient notamment affectées par les mesures d'économie suivantes:

i. Climat et environnement

Le Conseil fédéral propose de fixer des priorités et de réduire de manière significative diverses subventions relevant de la politique climatique. Les villes apportent leur contribution à la réalisation des objectifs climatiques internationaux et nationaux et mettent en œuvre une politique de protection du climat ambitieuse. Elles demandent que la Confédération apporte sa propre contribution aux mesures prescrites par la loi telles que les programmes d'assainissement du bruit routier, le respect des objectifs climatiques et la préservation de la biodiversité. **Les villes rejettent catégoriquement**

les mesures qui menacent la sécurité de l'approvisionnement, la réalisation des objectifs climatiques, la capacité d'innovation tout comme la protection de l'environnement et la protection contre le bruit, ainsi que celles qui retardent les adaptations au changement climatique.

En font partie les mesures suivantes:

1.5.16 Les villes reçoivent des contributions fédérales en faveur de la biodiversité et de la réduction du bruit routier, en fonction du canton. Pour les deux tâches publiques mentionnées, en cas de restriction budgétaire, les coûts seront intégralement répercutés sur les cantons et, selon le canton, sur les villes et les communes. À titre d'exemple : à Wetzikon, les mesures d'assainissement du bruit effectuées en 2022 sur le réseau routier communal ont été financées par une contribution fédérale de 102 980 francs provenant des conventions-programmes.

1.5.21 Le programme SuisseEnergie, qui permet de réaliser au niveau communal des innovations appliquées dans toute la Suisse, a une grande importance, en particulier pour les villes moyennes et petites. Sans ce soutien, il n'aurait par exemple pas été possible à la ville de Thoun de réaliser sa campagne de communication sur le climat avec ses projets participatifs, qui ont suscité l'attention au niveau national et international et influencent aujourd'hui encore les processus de planification stratégique en matière de climat de plusieurs communes suisses. En fonction de la réorientation de SuisseEnergie, on craint un transfert de charges vers les villes et les communes pouvant aller jusqu'à 20 millions de francs par an.

2.3 Les villes soulignent que les civilistes assument des tâches publiques précieuses, nécessitant beaucoup de travail manuel, dans des projets d'institutions culturelles ou dans la lutte contre les néophytes envahissantes. Dans la ville de Zurich, par exemple, la suppression des civilistes est évaluée à un transfert de charges de 300 000 francs.

2.25 La promotion de la technologie et le transfert de l'innovation ont une grande importance pour la transition énergétique et la protection du climat. Les villes soulignent l'importance d'offrir des possibilités de test et d'application simples pour que les entreprises locales aient une longueur d'avance en matière de connaissances, que la science soit transposée dans la pratique et que les entreprises suisses conservent leur leadership dans ces secteurs d'avenir. Les projets concernés sont les revêtements clairs, le stockage d'énergie peu coûteux et les applications de l'hydrogène.

2.27 La suppression du soutien financier apporté aux institutions et organisations actives dans le domaine de l'environnement empirerait la pénurie actuelle de personnel qualifié et risquerait de compromettre les efforts visant à maîtriser les défis du changement climatique et la crise de la biodiversité.

2.31 En ce qui concerne la priorisation des subventions allouées à la politique climatique, la Confédération vise à supprimer le Programme Bâtiments. Pourtant, il faudrait justement augmenter le taux de rénovation énergétique afin d'atteindre les objectifs climatiques et d'améliorer la sécurité de l'approvisionnement. Le Programme Bâtiments a permis d'assainir énergétiquement entre 2020 et 2023 près de 80 000 m² d'enveloppes de bâtiments à Winterthur et d'économiser ainsi environ 80 millions de kWh de chaleur. Tant qu'aucune taxe d'incitation efficace n'aura été décidée, il faudra développer le Programme Bâtiments et les conseils incitatifs et non pas les réduire, comme le propose le projet. Du point de vue de l'Union des villes suisses, le développement du programme pourra être financé par une augmentation progressive des taxes sur le CO₂ et une augmentation de leur affectation partielle limitée dans le temps. De nombreuses villes possèdent leurs propres programmes d'encouragement qui se basent sur le Programme Bâtiments, comme la ville de Berne, qui propose des conseils énergétiques sur la base du Certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB). Si le Programme Bâtiments disparaît, les programmes d'encouragement communaux tomberont avec lui. Pour l'assainissement de leurs propres bâtiments, les villes sont financièrement directement concernées par cette mesure. Le transfert de charges vers les villes est difficile à quantifier en raison de l'incertitude qui règne quant à la question de savoir si les cantons peuvent et veulent compenser ces

charges. La Ville de Lucerne, par exemple, estime qu'elle aurait des dépenses supplémentaires de l'ordre de 1,7 million de francs par an.

2.32 Un gel des subventions freine la mise en œuvre et l'expérimentation de nouvelles solutions énergétiques, une offre dont profitent plusieurs villes avec leurs entreprises d'approvisionnement en énergie. Cela entraîne des conséquences négatives pour la Suisse comme site de recherche et d'innovation et affecte entre autres les solutions de stockage innovantes dans le réseau de chaleur de la ville de Schaffhouse, l'utilisation de l'énergie éolienne et géothermique de la ville de Winterthour, le lissage des pics de demande grâce à l'énergie solaire et éolienne de la ville de Lucerne ou la mise en œuvre d'un segment d'essai de revêtements clairs à Ostermundigen.

Proposition: les villes demandent la suppression des mesures 1.5.16, 1.5.21, 2.3, 2.25, 2.27, 2.31 et 2.32 du programme d'allègement budgétaire et le respect des décisions démocratiques prises ces dernières années. En l'occurrence, la Confédération doit respecter la loi sur le climat et l'innovation (LCI) et la loi sur le CO₂ qui ont été adoptées récemment.

Au lieu d'une épargne, les villes demandent une taxe d'incitation efficace ou un développement du Programme Bâtiments et des conseils incitatifs qui permettront d'atteindre les objectifs climatiques nationaux et internationaux.

ii. Transports

Le Conseil fédéral prévoit diverses coupes budgétaires dans le domaine des transports et de la mobilité. Il souhaite ainsi réduire les contributions allouées au fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) et au fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA) de respectivement 200 et 100 millions de francs par an. **Les villes s'opposent résolument à ces mesures et aux autres du même type. Elles craignent des répercussions négatives sur la lutte contre le bruit, la sécurité routière, l'entretien, l'attractivité et le développement des transports publics. De plus, cela réduit à néant les atouts économiques du site, la qualité de vie, de logement et de travail, la mobilité économe en surface et adaptée aux besoins sociaux et climatiques et néglige les objectifs des stratégies de mobilité et de transport des villes, et les objectifs climatiques et la compétitivité internationale. Si les cantons étaient amenés à décider de coupes budgétaires, les villes craignent de devoir faire face à une double charge financière supplémentaire.**

Les mesures à rejeter sont:

1.5.13 Les villes craignent des retards, voire l'arrêt de l'entretien et de l'assainissement des routes cantonales très fréquentées en zone urbaine. Compte tenu du caractère urgent des mesures contre le bruit routier, de l'élimination des déficits de sécurité et de l'encouragement de la circulation piétonne et cycliste, elles considèrent un tel scénario comme hautement problématique.

1.5.14 Dans les agglomérations, des réductions des contributions provenant du FORTA déboucheraient inévitablement sur des retards pour des projets de transport importants, voire compromettraient complètement leur réalisation. Dans ce contexte, les villes voient notamment une menace pour le développement des interfaces de transport, l'extension des transports publics et l'encouragement de la marche et du vélo. L'exemple de Lucerne illustre bien l'importance financière des subventions fédérales : si la Confédération réduit de 5 points de pourcentage les contributions qu'elle verse au projet d'agglomération lucernoise de la 5^e génération, cela entraînera pour la ville 4 millions de francs de coûts supplémentaires.

1.5.15 Pour pouvoir assurer de manière durable et économe en surface les déplacements croissants liés au travail et aux loisirs, les villes et les agglomérations sont tributaires de transports publics régionaux de voyageurs bien développés et attractifs en termes de prix. Du point de vue des villes, il n'y a pas de marge de manœuvre pour compenser la coupe budgétaire par des mesures

d'amélioration de l'efficacité de la part des entreprises de transport. Les coûts engendrés, de l'ordre de plusieurs centaines de milliers à plusieurs dizaines de millions de francs, entraîneraient une augmentation des prix des billets ou une réduction de l'offre, ce qui risquerait de se traduire par un report involontaire sur le trafic individuel motorisé.

2.19 L'ensemble du système de transport ainsi que les projets d'infrastructure ferroviaire seraient sensiblement impactés. Les concepts de transport des villes s'appuient sur des liaisons grandes lignes attrayantes et des interfaces de transport qui fonctionnent. Si cette interaction est interrompue par un manque d'investissements et l'annulation des étapes d'aménagement ferroviaire décidées par le Parlement, cela remettra fondamentalement en question la transformation visée et planifiée sur plusieurs années.

2.20 Pour les villes situées dans les régions frontalières et les agglomérations transfrontalières, des liaisons ferroviaires adéquates constituent un atout important. Si la Confédération arrête ce soutien, elle privera ces villes des incitations et des fonds nécessaires pour développer les offres de RER transfrontaliers ou pour réaliser de nouveaux projets ferroviaires en zone frontalière. Si la desserte se détériorait, la compétitivité internationale de villes comme Bâle ou Genève s'en trouverait diminuée.

2.21 De nombreuses villes se sont fixé des objectifs ambitieux en matière d'électrification du transport par bus et remplacent les anciens véhicules diesel par des bus à batterie sans émissions. Les villes sont d'avis que pour la Confédération, renoncer à verser cette subvention serait déloyal et générerait des coûts supplémentaires substantiels pour les villes et les entreprises de transport. Par exemple, Bâle-Ville s'attend à une perte de subventions de 5,6 millions de francs pour le total de 70 bus électriques qu'elle avait prévu d'acquérir.

De manière générale, les mesures prévues par la Confédération constituent des obstacles considérables pour le développement d'une mobilité durable dans les villes et les agglomérations, et donc en Suisse.

Proposition: les villes demandent la suppression des mesures 1.5.13, 1.5.14, 1.5.15, 2.19, 2.20 et 2.21 du programme d'allègement budgétaire. Si ces coupes budgétaires sont néanmoins décidées, la Confédération devra s'assurer que les conséquences financières ne sont pas reportées sur l'échelon communal. Les villes rejettent catégoriquement toute réduction des fonds fédéraux alloués aux projets de trafic d'agglomération.

Si malgré tout, les contributions au FORTA devaient être réduites, les pertes devraient être compensées par une diminution des dépenses dans le domaine des routes nationales et non dans celui du trafic d'agglomération. De même, avant de décider des réductions de ses contributions au FIF, le Conseil fédéral devra analyser en détail et, en associant de manière adéquate les partenaires étatiques, le projet «Transports '45» lancé par le DETEC, qui prévoit la réalisation d'une priorisation des projets d'aménagement.

iii. Forfait global pour l'asile

2.17 Le Conseil fédéral propose de réduire à quatre ans la durée pendant laquelle la Confédération est tenue d'indemniser les cantons, actuellement fixée selon les cas à cinq ans ou à sept ans. Cette mesure vise à augmenter la pression sur les cantons pour une intégration rapide sur le marché du travail. L'expérience des villes montre qu'une grande partie du groupe cible ne remplit pas les conditions nécessaires pour accéder au marché du travail ou à la formation professionnelle dans un délai de quatre ans. **Les processus d'intégration ne peuvent pas être accélérés de manière arbitraire. Si la Confédération ne maintient le versement du forfait global que pendant quatre ans, les villes seront impactées de manière significative à plusieurs niveaux.**

Dans les cantons où les villes sont dès le départ responsables de l'hébergement et de l'accompagnement des personnes migrantes (p. ex. Zurich, Saint-Gall), elles bénéficieraient d'un soutien financier pendant moins longtemps. De plus, dans de nombreux cantons, à l'expiration du financement fédéral, la responsabilité est transférée aux communes (notamment en matière d'aide sociale). Ce transfert interviendrait donc plus tôt. Ce transfert de charges pur et simple aurait de graves conséquences sur les budgets des villes. Les grandes villes seraient confrontées à des pertes de recettes directes de plusieurs millions de francs par an. La ville de Winterthour estime, par exemple, ses pertes à environ 8 millions de francs par an. Les villes plus petites seraient également considérablement impactées, comme la ville de Coire, qui s'attend à une perte annuelle d'environ 800 000 francs, ce qui correspond à un pour cent des recettes fiscales de la ville.

Or, la mesure ne fait pas que déplacer les charges, cette coupe budgétaire vise une intégration rapide dans le marché du travail plutôt qu'une intégration durable. **Cela s'oppose diamétralement aux objectifs et au contenu de l'Agenda Intégration Suisse, sur lequel la Confédération et les cantons se sont mis d'accord, et qui est également soutenu par les villes et les communes.** L'abandon des objectifs de l'Agenda Intégration Suisse fait craindre des retours récurrents à l'aide sociale (effets de porte tournante), constatés lorsque des personnes parviennent à entrer sur le marché du travail, mais que cette entrée n'est pas durable ou n'assure pas leur subsistance et qu'au bout de quelque temps seulement, ces personnes dépendent à nouveau de l'aide sociale ou ont sur la durée besoin de l'aide sociale pour compléter leurs revenus. Ces coûts supplémentaires dans le domaine de l'aide sociale ainsi que les conséquences financières indirectes de l'exclusion sociale doivent être assumés par les villes et les communes, et ce sur le long terme.

Ainsi, non seulement cette mesure constitue un transfert de charges vers les cantons et le niveau communal, mais elle aurait des répercussions financières et sociales négatives supplémentaires sur l'ensemble du système. Les villes ne peuvent pas supporter ces coûts supplémentaires.

Proposition: les villes demandent avec insistance que la mesure 2.17 soit supprimée du programme d'allègement budgétaire. Elles demandent également que la Confédération s'engage à respecter les objectifs et le contenu de l'Agenda Intégration Suisse, sur lequel elle s'est mise d'accord avec les cantons.

iv. Finances et impôts

2.34 Selon la volonté du Conseil fédéral, la compensation des charges dues à des facteurs sociodémographiques (CCS) doit être réduite d'un montant correspondant à environ un quart des allocations. **La compensation des charges sociodémographiques vise explicitement les charges spéciales des villes et des agglomérations, elle fait partie intégrante du compromis de 2020 sur la compensation des charges, et son efficacité vient d'être confirmée dans un rapport de la Confédération.** Les villes et les agglomérations comptent parmi leur population une part supérieure à la moyenne de personnes qui ont besoin d'un soutien de l'État. **Une réduction de la compensation des charges signifierait à nouveau un transfert unilatéral de charges vers les villes et en particulier vers les plus grandes, qui doivent maintenir leur fonction de centre.** De même, cette réduction remettrait en question l'efficacité générale du système de compensation des charges, ce qui pourrait engendrer un **effet domino dans le financement des systèmes cantonaux de compensation des charges et des pertes se chiffrant à des centaines de millions de francs.**

2.36 Le Conseil fédéral veut modifier la loi sur les subventions, de sorte que la Confédération ne prenne à l'avenir généralement en charge que 50 % des coûts. Les villes craignent des répercussions dans de nombreux domaines tels que la culture, les affaires sociales, l'intégration et l'énergie. **Comme cela concerne également des tâches obligatoires, cela modifierait fondamentalement le financement actuel des tâches publiques.**

Proposition: les villes demandent expressément la suppression des mesures 2.34 et 2.36 et appellent le Conseil fédéral à respecter les décisions et rapports d'efficacité récents. Les villes demandent également à être impliquées dans la redéfinition des conditions de financement des biens publics, qui sera lourde de conséquences.

v. Culture

Le Conseil fédéral souhaite réaliser des économies relativement importantes dans le domaine de la culture et des loisirs. Les villes considèrent la promotion de la culture comme une tâche centrale des pouvoirs publics et en assument déjà la plus grande partie elles-mêmes. **L'importance économique et sociale de la culture est immense et difficile à chiffrer. Les années de pandémie ont mis en évidence cette importance et l'obligation qui incombe également à la Confédération en tant que promoteur culturel. Une interaction entre les échelons de l'État est indispensable, et des réductions au niveau fédéral affecteraient les villes directement et indirectement et les acteurs culturels de plein fouet.** Les villes et la Conférence des villes en matière culturelle rejettent catégoriquement les mesures qui menacent la diversité culturelle, les conditions de travail des actrices et acteurs culturels, la préservation du patrimoine culturel, l'encouragement du sport, la Suisse comme place sportive internationale, le dialogue démocratique, l'encouragement de la presse ainsi que les reportages régionaux et culturels. En font partie les mesures suivantes:

1.5.1 Le Fonds culturel Sud soutient chaque année des centaines de manifestations, festivals et projets culturels pour un montant total de 720 000 CHF – dont, par exemple, le Festival International du Film de Fribourg, les Journées internationales du court métrage de Winterthour ou le Zürcher Theater Spektakel. La décision de supprimer ce fonds à partir de 2029 a un impact direct sur la programmation et sur le budget de fonctionnement de ces événements.

1.5.3 Le Musée International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est directement concerné par cette mesure. Les transferts de compétences en matière de financement des musées suisses font que de nombreux autres musées sont concernés, notamment la bibliothèque abbatiale de Saint-Gall et le Musée du textile de Saint-Gall.

1.5.10 Une réduction des fonds de fonctionnement de Pro Helvetia impliquerait une limitation de ses programmes d'encouragement. Cela n'impacterait pas seulement la production culturelle, mais concerne également les conditions de travail des artistes ainsi que la pérennité des formats de médiation, tels que le Festival de jazz de Schaffhouse, qui bénéficie aujourd'hui d'un soutien de 35 000 francs. Les conséquences seraient particulièrement graves dans le domaine de la culture du bâti, dont les moyens sont déjà considérés comme insuffisants aujourd'hui. Des réductions supplémentaires entraîneraient une diminution des tâches essentielles telles que la conservation du patrimoine culturel bâti ou l'archéologie, ce qui est grave dans le contexte de l'entretien des sites du patrimoine culturel de l'UNESCO et alors que se fait sentir le changement climatique.

1.5.11 Les grandes manifestations sportives apportent des avantages économiques considérables à la Suisse. Si la Confédération réduit son soutien financier à l'encouragement du sport, cela aura des répercussions négatives sur l'offre sportive dans les villes. La suppression des subventions versées à Swiss Olympic pour couvrir les frais d'utilisation des installations des centres sportifs nationaux décourage les villes à construire de nouvelles infrastructures sportives – comme Thoun, Winterthour, Ostermundigen ou Lucerne, qui seraient tributaires de telles subventions.

2.11 Les villes craignent que la couverture médiatique régionale et culturelle disparaisse du débat public. Cela aurait de graves conséquences sur la formation de l'opinion publique, sur la communication des villes vis-à-vis de leurs habitant·e·s et sur la promotion des manifestations culturelles. Pour combler ce manque, les villes devraient fournir les frais et le travail nécessaires pour développer des moyens de communication alternatifs.

Proposition: les villes demandent la suppression des mesures 1.5.1, 1.5.3, 1.5.10, 1.5.11 et 2.11 du programme d'allègement budgétaire. La Confédération doit assumer sa part dans la promotion publique de la culture. Lors des débats sur d'éventuelles priorités de financement culturel de la Confédération, il faudra impliquer activement les villes.

vi. Formation

La réduction des contributions versées aux universités et à l'encouragement de l'innovation a un impact important sur les villes. Sans offres de formation et de recherche attrayantes dans les villes, les trois TTT (Talent, Tolerance, Technology) se trouvent menacés. Une offre de formation et un cadre de vie plaisant attirent les talents qualifiés. Les entreprises innovantes et les start-ups qui s'installent à proximité des universités et de la culture créative viennent à leur tour «fertiliser» les sites économiques urbains. En outre, une culture de la tolérance (diversité, ouverture au monde, libre réalisation de sa vie, système démocratique stable, milieux divers) est une préoccupation des villes et la recette de leur succès, qui s'exprime notamment dans les classements mondiaux. Les villes s'opposent en outre catégoriquement aux mesures allant à l'encontre de l'égalité des chances, qui ont une influence négative sur le développement des enfants, des adolescents et des jeunes, qui affaiblissent l'attractivité des sites universitaires internationaux et qui menacent l'innovation.

En font partie les mesures suivantes:

1.5.6 La réduction des contributions aux hautes écoles (EPF et EPFL) affecte les villes en tant que sites de formation et sites économiques. Cela ne concerne pas seulement Zurich et Lausanne, mais toute l'innovation suisse.

1.5.8 Le Fonds national suisse FNS a une grande influence sur la qualité de la place scientifique suisse et constitue pour les villes un atout important dans la concurrence internationale. Les coupes budgétaires effectuées dans ce domaine nuisent aux villes et à la Suisse en tant que site d'innovation et site économique.

1.5.12 La majorité des villes s'attendent à des répercussions financières directes et indirectes au cas où la Confédération réduirait ses subventions pour l'encouragement extrascolaire des enfants et des jeunes. La ville de Coire, par exemple, s'attend à des coûts supplémentaires importants dans le domaine de la promotion et de l'éducation musicale extrascolaire.

2.4 Les charges de la Confédération et des cantons responsables sont censées être allégées par le doublement des taxes d'études pour les étudiants suisses et leur multiplication par un facteur encore plus élevé pour les étudiants étrangers. Cette mesure affaiblirait l'attractivité des hautes écoles et détériorerait massivement l'accès des personnes précaires.

2.6 Certaines villes craignent que les projets Innosuisse ne puissent plus être réalisés, car la réduction des contributions de la Confédération diminue les incitations pour les partenaires privés. Ces projets ont par exemple pour la ville de Lucerne une grande importance pour trouver des réponses innovantes aux défis, entre autres dans le secteur du tourisme.

2.7 Les villes soulignent l'importance des compétences de base pour la prévention de la pauvreté. Cet encouragement peut favoriser la sortie de l'aide sociale. De solides compétences de base constituent la base d'une intégration professionnelle et sont capitales pour l'intégration sociale des bénéficiaires de l'aide sociale.

Proposition: les villes demandent la suppression des mesures 1.5.6, 1.5.8, 1.5.12, 2.4, 2.6, 2.7 et 2.17. Économiser sur la formation n'a aucun sens du point de vue de la ville, c'est désastreux pour le développement social et économique et c'est une vision à trop court terme. Ces coupes

budgetaires unilatérales impactent les villes au plus profond d'elles-mêmes. De même, ces mesures envoient un signal inquiétant de la part de la Confédération en matière de politique de la pauvreté et d'inégalités sociales.

III. Conclusion

En reprenant point par point la liste des nombreuses mesures et en l'accompagnant d'exemples parlants, l'Union des villes suisses montre pourquoi elle s'oppose de bout en bout aux mesures imposées unilatéralement par la Confédération. Celles-ci sont censées décharger l'État, mais elles désavantageront à de nombreux égards sur le long terme et de manière substantielle les villes et donc la majorité de la population suisse dans sa vie quotidienne ainsi que les sites économiques.

Les villes exigent au minimum d'être systématiquement impliquées dans le débat sur une redéfinition des rapports de financement des biens publics ou de la politique d'économies et de dépenses des trois échelons de l'État.

Nous vous remercions de bien vouloir tenir compte de nos préoccupations.

Meilleures salutations

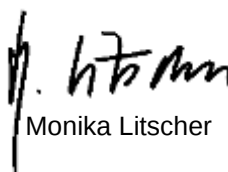
Union des villes suisses

Président



Anders Stokholm
Maire de Frauenfeld

Directrice



Monika Litscher